

## DECISION DU PRESIDENT n° 2024-361

### **Objet : Solidarités – Seniors – Escale Répit - Convention de mise à disposition d'un jeune en service civique par le Centre Socio-Culturel de Tournon s/rhône**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'ARCHE AGGLO a choisi d'inscrire son action en faveur des personnes âgées dans une politique globale d'accompagnement du vieillissement dans le cadre de la compétence « coordination, soutien technique et financier autour des personnes âgées et des personnes en situation de handicap »,

Considérant que son action porte notamment sur la nécessité de développer la prévention et de lutter contre l'isolement des âgées et de favoriser le répit des aidants,

### **DECIDE**

Article 1 - De signer la convention de mise à disposition par le Centre Socio-Culturel d'un service civique à raison de 21h hebdomadaires pour proposer à un jeune une expérience citoyenne et bienveillante auprès des seniors partagée entre les deux structures.

Article 2 - De verser au Centre Socio-Culturel une participation forfaitaire correspondant à 75% de la prestation de subsistance versée au jeune en service civique, estimée à 107,58 € par mois à la date de démarrage de la mission le 13 mai 2024.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 11/07/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo